

**Le Lundi 24 Novembre 2025 à 18 heures trente minutes**, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 17/11/2025, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ ; Messieurs Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Pascal DUQUESNE, Louis KALTENBACH, Adrien BOLLART  
Louis BOUTROY, élu secrétaire de séance

**A l'unanimité des présents, le conseil approuve le compte rendu de la réunion précédente.**

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

**Objet :**

**Réhabilitation du local cuisine de la cantine**

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Société API qui nous livre les repas a été dans l'obligation de modifier les contenants. Auparavant, les repas étaient livrés en barquettes aluminium jetables.
- Aujourd'hui la loi les oblige à livrer dans des bacs de restauration en inox que les agents doivent nettoyer.
- L'évier actuel est d'un format familial donc inadapté, par conséquent nous sommes dans l'obligation de mettre un évier professionnel de L1900xP700xH900.
- La loi nous oblige également à avoir que des meubles de rangement en inox (par conséquent le meuble actuel en carton est à proscrire).
- 

Il propose un devis de SAS IDR PRO :

- Pour l'évier	2 045.88 H.T
- Une armoire haute en inox L1000xP407xH600	801.90 H.T
- Forfait main d'œuvre	450.00 H.T
- Eco-contribution	<u>8.50 H.T</u>
- <b>TOTAL H.T</b>	<b>3 306.28 €</b>
- TVA 20%	<u>661.26 €</u>
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>3 967.54 €</b>

Considérant que la cuisine actuelle a été vue trop petite pour accueillir ces meubles, il est donc obligatoire de reculer la cloison.  
Coût de l'opération : 1 500.00 € TTC par Mr Gilles Ricolet

L'assemblée accepte ces modifications.

**Objet :**

**Demande de Fond de concours auprès de Grand Calais Terre et Mer**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le tracteur tondeuse devient vieillissant et qu'annuellement il nous coûte entre **2000 et 3000€**. Il propose donc à l'assemblée d'envisager son changement si le budget 2026 le permet.

Le coût d'un tracteur identique est de **30 575.00 € H.T**

Pour le financement, il propose de solliciter un Fond de concours auprès de GCTM pour un montant de **15 000.00 €** sur l'exercice 2026

A l'unanimité l'assemblée accepte de solliciter un Fond de concours 2026 et approuve le plan de financement ci-joint.

<b>Dépenses HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>H.T</b>
30 575.00 €	Participation de la commune auto-financement 50.94% du HT	15 575.00 €
	Fond de concours sollicité 49.06% du HT	15 000.00 €
<b>TOTAL</b> 30 575.00 €		30 575.00 €

L'assemblée accepte cette demande de financement.

**Objet :**

**Délibération modificative n°7**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat de formation en alternance « Petite enfance » doit être rémunéré au compte 6417 par conséquent il propose de diminuer le compte 6413 d'un montant de **5 700.00 €** et de créditer le compte 6417 pour permettre le paiement.

L'assemblée adopte à l'unanimité

**Objet :**

**Délibération modificative n°8**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en fin d'année il faut équilibrer les différents articles de nos comptes. Il propose donc de régulariser :

- En dépenses **-3 400.00€** au compte 615231 et d'augmenter les crédits de **300.00€** au 6011, **1000.00€** au compte 6413 et **+2 100.00€** au compte 7391111, soit un total de **+ 3 400.00€**

L'assemblée adopte à l'unanimité

**Objet :**

**Délibération modificative n°9**

Monsieur Le Maire rappelle que pour financer les travaux de réhabilitation de la cuisine de la cantine, il y a lieu de prévoir le financement.

Par conséquent, il propose la délibération modificative suivante soit au compte 231 opération 123, **- 4 500.00€** et d'augmenter les crédits au 2158, opération 103 de la même somme.

L'assemblée adopte à l'unanimité

**Objet :**

**Colis de Noël**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS a été dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2025, par conséquent c'est le conseil municipal qui doit décider s'il offre un colis aux aînés et aux agents.

Nous avons 58 aînés et 7 agents, il faut donc prévoir 65 colis complets et 2 colis allégés pour une personne en maison de retraite et une handicapée. Pour les enseignants une boîte de chocolat.

L'assemblée adopte à l'unanimité l'ensemble des colis sachant que le colis complet sera d'une valeur de **64,00 €**

**Objet :**

*Paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du **budget primitif 2026.***

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des engagements et des paiements des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans le cadre de l'application de l'article L 1612-1 susvisé, d'ouvrir des crédits 2026 **dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2025.**